



**DEMANDE D'OCCUPATION PROVISoire
DU DOMAINE PUBLIC FORAINS**

Le Maire examine les demandes et rend une décision dans un délai de deux mois à compter de la réception du dossier complet.

Toute demande d'autorisation d'occupation du domaine public doit être accompagnée des documents suivants :

- ✓ Extrait Kbis du registre du commerce de l'année en cours,
- ✓ Plan de situation (croquis au 1/100^{ème}) de l'utilisation du domaine public accompagné d'un descriptif de l'aménagement,
- ✓ Copie du document d'assurance pour l'exploitation du domaine public (assurance responsabilité civile multirisques, « dommage ouvrage ») quelle que soit la forme : terrasse, publicité, chapiteau ...
- ✓ Copie de l'attestation de conformité du matériel exposé,
- ✓ Copie des documents des services vétérinaires des animaux
- ✓ Demande d'autorisation d'affichage ci-joint au courrier
- ✓ Remise de l'attestation de bon montage et de liaisonnement au sol après installation (document joint)

RENSEIGNEMENTS

Nom et adresse l'entreprise/cirque/spectacle: _____

Nom du gérant : _____

Téléphone : _____ **Email :** _____

Dates d'occupation du domaine public souhaitées :

Arrivée (date et heure) _____ Départ (date et heure) _____

Horaires d'exploitation souhaités (*) : _____

Lieu d'occupation du domaine public souhaité :

Type d'occupation du domaine public : (chapiteau, manèges ...)

Surface totale souhaitée en mètres carrés : _____ M²

Mobiliers ou supports (*) (tout matériel utilisé ou exposé dans la surface d'occupation) :

Observations particulières :

(*) *La mairie s'autorise à accepter ou refuser le type de mobilier utilisé sur le domaine public ainsi que les horaires d'exploitation de cette occupation.*

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Je soussigné, _____

Auteur de la présente demande, certifie exacts les renseignements qui précèdent, et déclare prendre l'engagement de respecter le règlement fixé par l'autorisation qui me sera donnée à titre précaire et révocable.

Le dépôt de la présente demande ne m'autorise en aucun cas à occuper le domaine public préalablement à la délivrance de l'autorisation municipale.

Le dépôt de l'attestation de bon montage devra intervenir impérativement avant le début de la manifestation.

Fait le (date)

Signature du demandeur

Avis favorable du Maire et signature

Avis défavorable du Maire et signature

Ce formulaire est à retourner en Mairie DEUX MOIS AU MOINS AVANT LA DATE D'OCCUPATION SOUHAITEE.